

Les conférences Franco-Valaisannes de Paris en 1810 et le passage du général Berthier en Valais en 1810-1811 *

Septième Conférence, le 19 septembre

(C) « Nous étant rendus à l'heure fixée chez M. Roederer, MM. Corsini et Helvoët ne s'y trouvaient pas encore.

« M. Roederer nous dit qu'il avait repassé, depuis notre dernière conférence, différentes notes qu'il avait encore de la médiation de la Suisse en 1802 (dans laquelle il avait joué un rôle prépondérant), et qu'il avait retrouvé son rapport sur les bourgeoisies, dont nous lui avions parlé. Il nous fit lecture d'une partie de ce mémoire qui tendait au maintien des bourgeoisies en Suisse, desquelles il faisait dépendre en grande partie cet esprit d'attachement et d'amour des Suisses pour leur patrie, au sein de laquelle ils finissaient toujours par retourner... Après cette lecture, il finit par dire que nous ne pouvions pas [invoquer] pour notre cause les raisons concluantes qu'il avait émises pour la conservation des bourgeoisies en Suisse, où l'empereur avait voulu replanter l'ancien esprit suisse, tandis que chez nous, il voulait totalement le déraciner, et le remplacer par l'esprit français, à l'essor duquel les bourgeoisies mettaient obstacle.

« MM. les commissaires étant arrivés, la séance commença.

« On remit en discussion quelques moments l'affaire des bourgeoisies, et la commission inclina pour le partage entier des biens communaux, moyennant quoi, chaque sujet de S. M. serait admis à l'exercice des droits politiques, dès qu'il aurait obtenu des lettres de naturalisation, qui ne se refuseraient pas à quiconque les demanderait et serait muni de certificats de probité et de bonne conduite, et posséderait un immeuble de la valeur fixée dans notre réponse...

« On passa ensuite à la lecture de nos observations sur la réduction des conseils électoraux au nombre de six. M. Roederer nous dit ne point les goûter, ni partager les craintes que nous manifestions de voir prendre tous les députés de la diète dans le dizain qui n'aurait pas conservé le chef-lieu,

* Cf. Chap. I : *Les prodromes de l'annexion, de 1797 à 1810* (*Ann. Val.* de sept. 1937), et Chap. II : *La députation valaisanne à Paris et les sept Conférences* (*Ann. Val.* de déc. 1937 et mars 1938).

qu'il ne doutait point que cette mesure ne procurât le changement qu'il cherchait dans l'influence du Haut sur le Bas-Valais.

« La discussion s'étant ouverte, nous avançâmes tous, à l'exception de M. Pittier, les raisons qui pouvaient porter la commission à laisser subsister la division actuelle des dizains, lorsque M. Pittier ouvrit l'opinion de réduire les conseils à trois, comme la mesure la plus propre à changer la masse des opinions. Nous la combattîmes, mais la commission la goûta et l'embrassa aussitôt sans s'arrêter plus longtemps à nos controbservations (*sic*).

« Exercice du pouvoir confié au grand-baillif : la commission n'entra point dans nos observations. Elle nous présenta cette mesure comme une des plus grandes garanties pour l'empereur, qui serait assuré de l'exécution de ses ordres, bien plus active et prompte ainsi..., que nous ne devons point craindre de ce magistrat la vénalité, que dans le cas qu'il s'en permît la moindre et qu'il usurpât de son pouvoir, nous avons contre lui la loi et l'empereur, qui serait le premier à punir de pareilles fautes, sa sévérité à cet égard envers les magistrats en France étant connue et sa vigilance sous ce rapport plus grande qu'elle ne le fût jamais sous les dynasties précédentes... La commission se prononça assez catégoriquement sur l'immuabilité de son projet à l'égard du pouvoir du grand-baillif.

« MM. les commissaires ne firent aucune observation sur notre réponse à l'article de la présence de l'évêque à la diète, et la repourvue aux cures.

« Au sujet des douanes, la commission nous réitéra qu'il ne serait pas question d'établir en Valais des lignes de douanes, qu'elle ne le croyait du moins pas, mais d'avoir des bureaux pour la visite des marchandises, et de temps en temps, des douaniers feraient avec le magistrat des visites dans les maisons contre la contrebande des marchandises prohibées...

« Sur l'article de la gendarmerie qui exercerait la police de la grande route, la commission nous dit que cette mesure avait uniquement cet objet en vue, et ne devait point nous inquiéter, qu'elle devait nous paraître d'autant moins étrange que par le traité de 1802 la France pouvait tenir toujours des troupes stationnées en Valais.

« La commission nous parla encore de réduire la représentation nationale à un député sur une population de trois mille âmes ; de la nomination du président de la diète qui se ferait par le grand-baillif sur la présentation faite par la diète de trois de ses membres ; de réunir à l'administration générale des postes françaises la poste aux lettres à travers le Valais, ainsi que celle aux chevaux et les diligences...

« Dans le courant de la conférence, à deux ou trois reprises, la commission nous cita pour l'exemple la conduite du roi de Hollande, qui, par un amour mal entendu pour son peuple, ne l'ayant pas voulu gêner par des mesures assez rigoureuses et sévères dans le commerce des denrées et mar-

chandises commerciales, et n'ayant ainsi pas rempli avec assez d'activité et de ponctualité les intentions de l'empereur, avait provoqué la réunion de ce pays à l'empire français, et lui avait ainsi fait perdre son indépendance.

« Comme nous avons notre mémoire à recopier avec quelques changements..., il fut convenu que nous ajouterions nos observations sur les trois nouvelles propositions.

« La séance fut levée à cinq heures et demie. Nous dinâmes chez M. Roederer avec MM. Corsini et Helvoët, et quatre autres convives, parmi lesquels le duc de Santa-Fé. »

Le 21 septembre, MM. de Sépibus, de Rivaz et de Courten allèrent dans la matinée chez M. Roederer lui porter leur mémoire rectifié et complété. Ni l'un ni l'autre de nos mémorialistes ne reproduit cette pièce, dont le contenu ne fut d'ailleurs plus discuté, comme on va le voir. Les trois députés insistèrent encore auprès de M. Roederer pour qu'il maintînt le nombre ancien des collèges électoraux et des tribunaux, et fit éloigner la gêne des douanes installées dans le Valais.

Les huit jours suivants se passèrent dans une attente mystérieuse et de mauvais augure. Dans un billet daté de Paris le 29 septembre, Maurice de Courten relate en forme de conclusion : « Nos conférences avec la commission sont terminées pour le coup. Nous avons eu la dernière le mercredi 19, et nous avons remis notre mémoire le vendredi suivant (21 septembre). M. le comte Roederer nous avait laissé espérer que la commission ferait son rapport au ministre le lundi consécutif (24 sept.), mais sa promotion à la dignité de ministre du grand-duché de Berg (avec le rang de ministre d'état de l'empire français¹) lui a enlevé une partie des moments qu'il aurait donnés à nos affaires, de sorte que le rapport ne sera remis que dans la journée de demain (30 sept.) M. Roederer est parti avant-hier pour Fontainebleau où se trouve la Cour. MM. Corsini et Helvoët s'y rendent aujourd'hui pour conclure le rapport. M. de Rivaz y a été aussi appelé par M. Roederer pour en recevoir encore quelques informations. Il est parti ce matin à six heures, faisant compte de revenir ici dans la journée de demain. » (C)

En effet, M. de Rivaz avait reçu le 27 septembre un billet de M. Roederer qui l'invitait à le suivre à Fontainebleau le 29 suivant : il lui disait que sa présence serait fort utile à la cause qui l'intéressait, et qu'il la désirait pour être plus assuré de n'être pas en erreur sur les notions qui devaient entrer dans le rapport de la commission ; il pria en même temps M. de Rivaz de recevoir l'assurance de sa haute considération.

¹ « Ce qui lui donnait le titre d'Excellence », ajoute de Rivaz (32).

Il s'agissait de bien autre chose et de Rivaz nous renseigne (R 26 et ss.) :

« Tout cela n'était que mystification. Je me rendis à Fontainebleau. Je me présentai à son logement vers les quatre heures, et je le trouvai seul à table : il était en frac brun. Il me dit : J'ai vu hier l'empereur et je suis resté une heure et quart avec lui à parler de vos affaires. Ses intentions ne sont pas telles que nous les avons présentées : il m'a beaucoup parlé de réunion, et dit que le moins qu'il pouvait faire était de nous donner un grand-baillif à perpétuité de sa nomination, et pris parmi ses propres sujets. Il m'a beaucoup insinué de ne pas contrarier ses volontés ; que s'il était content de nos déférences, nous en serions mieux traités. Quant à ce qu'il m'avait écrit relativement au rapport qu'il voulait faire, il me dit qu'il attendait ses deux collègues, MM. Corsini et Helvoët, que dès qu'ils seraient arrivés il me ferait avertir. Je sortis de chez lui et retournai à mon auberge attendre le moment de ce rendez-vous : il fut pour moi un vrai coup de théâtre.

« A neuf heures du soir le carosse de M. Roederer arriva à ma porte avec sa livrée. Arrivé chez lui, je le trouve dans un salon en grande tenue de sénateur, M. Corsini en grand costume de conseiller d'état, et M. Helvoët en grand costume de maître des requêtes. Ils étaient assis autour d'une table, se levèrent à mon arrivée et me firent asseoir avec eux. Cet étalage coïncidait avec la haute considération qui finissait son billet du 27. Il ne fut plus question de concerter un rapport comme on l'avait prétexté pour me faire aller à Fontainebleau. On parla de suite, comme M. Roederer me l'avait déjà dit dans la conversation du dîner, de réunion et du désir que j'emploie le crédit dont je jouissais auprès de mes deux compatriotes, à la faire agréer volontairement. On commençait à me parler des faveurs dont je serais comblé, lorsque par une précipitation que m'inspira l'amour-propre blessé de ce que l'on me croyait susceptible de corruption, j'interrompis M. Roederer en lui disant qu'il était inutile de me tenir ce langage, que par aucune considération je ne me prêterais à une manœuvre contraire aux intérêts de mon pays et que si j'étais assez lâche pour le faire, je serais désavoué par mes compatriotes et déshonoré à leurs yeux sans avoir réussi à servir les vues de la France.

« Cette réponse déconcerta entièrement leur plan. Il y eut un petit moment de silence. Je le rompis pour dire que j'allais me retirer, que j'informerai mes collègues de ce que M. Roederer m'avait dit dans la conversation de l'après-midi, et que je demanderais une conférence pour le deux octobre à Paris. Ces Messieurs y adhérèrent. Je me levai, partis à onze heures du soir, et rejoignis mes collègues le lendemain matin.

« Je me suis plus d'une fois reproché de ne m'être pas contenu davantage pour leur laisser le temps de développer leur plan, ainsi que les faveurs dont ils voulaient payer mes trahisons. Il n'est pas douteux, d'après toute la céré-

monie qu'ils avaient concertée pour m'entraîner, qu'ils n'eussent quelque chose d'un peu éblouissant à me proposer. La suite de ces mémoires prouve l'opinion avantageuse qu'ils conçurent de moi et je l'ai toujours laissé ignorer à mes collègues : j'en aurais perdu à mes yeux le mérite, si je l'eusse publié.

« Je me bornai donc à mon retour à Paris à informer nos Messieurs de la proposition que m'avait faite M. Roederer de nous donner un baillif à vie nommé par l'empereur et choisi parmi ses propres sujets. Ils en furent atterrés, mais au moins je leur laissai encore l'espérance de n'être pas réunis. M. de Sépibus entre autres et M. Taffiner conservèrent cet espoir jusqu'au dénouement en novembre, et je n'ai pas été peu étonné de cela dans M. de Sépibus, auquel on ne peut refuser de la sagacité et qui aurait dû mieux juger de ce qui s'était passé et insinué dans les conférences.

« On résolut de donner encore un mémoire à nos commissaires dans la conférence du deux octobre pour leur exprimer notre douleur sur de pareilles mesures évidemment contraires à l'indépendance, ainsi qu'au droit de choisir nous-mêmes notre gouvernement, que S. M. avait daigné nous conserver.

« Cette pièce fut signée par nous tous, sauf par M. Pittier qui le refusa. »

Elle était rédigée comme suit :

« Excellence et Messieurs,

« Notre collègue qui a eu l'honneur de se rendre auprès de vous à Fontainebleau le 29 septembre, nous a rendu compte des nouvelles manifestations que vous lui avait faites relativement à notre situation politique future, et de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu nous autoriser à vous énoncer notre manière de penser à ce sujet.

« Nous le ferons avec le sentiment de la plus profonde douleur en voyant que les impressions données à S. M. contre le peuple valaisan ont été si funestes, qu'elles nous ont fait perdre la bienveillance dont elle nous avait donné jusqu'ici tant de marques éclatantes, et que la méfiance qu'elle avait conçue contre nous, l'avait disposée à nous enlever l'exercice du pouvoir exécutif pour le remettre exclusivement à un de ses sujets nommé par elle-même.

« Accablés par la désolante idée d'avoir encouru la disgrâce de S. M., nous avons de nouveau cherché à en approfondir les causes, et cet examen de notre part nous a toujours plus convaincus que la très grande majorité de nos concitoyens n'avait nullement mérité ce malheur. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà eu l'honneur de vous dire dans nos notes précédentes sur le peu de fondements des alarmes conçues par M. le capitaine Martin à l'époque de la dernière guerre d'Allemagne, ainsi que de son refus de fournir aucun fait qui pût les autoriser. Vous avez suffisamment vu quelle était notre propre sécurité à cet égard, puisque nous nous offrions nous-mêmes en otages,

s'il restait la moindre inquiétude à S. M. Nous ne pouvons donc qu'attribuer à des rapports très erronnés les soupçons qu'on a fait entrer dans l'esprit de S. M. et notre honneur nous impose l'obligation de les contredire, puisque, si telle était la disposition du peuple en Valais, ou seulement d'une petite partie de ce peuple, nous aurions trahi les devoirs que nous imposaient et nos traités et la reconnaissance que nous devons à ces bienfaits.

« Veuillez, Excellence et Messieurs, par une suite de la bienveillance que vous nous avez manifestée, mettre le cri de notre douleur sous les yeux de S. M. et lui répéter, que s'il était vrai que quelques individus eussent eu des relations criminelles avec ses ennemis, ce ne pourrait être, ainsi que nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, qu'un très petit nombre d'hommes obscurs, sans appui, qui auraient vu la masse du peuple contre eux, dès qu'ils auraient manifesté leurs intentions perfides. Daignez lui dire que c'est avec la persuasion la plus vive que nous lui assurons au nom de tous nos concitoyens, que nous lui protestons que jamais nous n'aurons à rougir d'aucune infidélité à nos engagements envers elle.

« D'après cet exposé des sentiments qui animent notre peuple, nous croyons que la mesure que vous nous avez manifestée serait une mesure parfaitement superflue. Nous avons appris que S. M., ni ses ministres ne formaient aucune plainte contre les principes que le conseil d'état a professés, mais seulement sur le défaut de pouvoirs qui paralysait quelquefois son action. Nous avons reconnu la vérité de cette observation et proposé des moyens qui nous ont paru à nous-mêmes de nature à remédier efficacement à ce mal. Nous espérons donc qu'on ne recourra pas à d'autres qui nous paraissent sans nécessité et qui seraient évidemment contraires à l'indépendance, ainsi qu'au droit de choisir nous-mêmes notre gouvernement, que S. M. a daigné nous conserver.

« Vous savez déjà, Excellence et Messieurs, que dans tout ce que nous avons l'honneur de vous dire, nous n'exprimons que notre vœu individuel ; mais vous n'en êtes pas moins persuadés que c'est généralement celui de tous nos compatriotes. Nous osons donc vous prier de le faire valoir auprès de S. M. Nous attendons tout de sa magnanimité, ainsi que des bontés qu'elle a daigné nous prodiguer jusqu'ici : notre reconnaissance en sera aussi vive que durable.

« Nous avons l'honneur d'être avec respect, Excellence et Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Joseph-Xavier de Preux, évêque de Sion,
Léopold de Sépibus, Charles-Emmanuel de Rivaz,
Pierre-Joseph de Riedmatten, François Taffiner,
Maurice de Courten.»

Dernière audience, le 2 octobre

Munis de leur épître, nos députés se présentèrent le 2 octobre chez M. Roederer, où s'était réunie la commission.

De Rivaz continue son récit :

« Arrivés chez M. Roederer, M. de Sépibus lui remit notre note. Il la lut et dit : Je ne puis pas présenter cette pièce à l'empereur. M. de Sépibus intimidé la reprit en disant que nous ne voulions pas déplaire à l'empereur. Mais rentrés chez nous, nous lui exprimâmes nos regrets de ce qu'il n'avait pas insisté, et d'un commun accord nous décidâmes qu'il fallait la reporter à M. Roederer en le priant de la mettre sous les yeux de l'empereur.

« M. Maurice de Courten se chargea de cette commission avec le courage et le patriotisme qui le distinguent, quoiqu'elle ne fût pas sans inconvénients personnels pour lui. Il avança à M. Roederer l'intérêt que nous mettions, quoique sans mission directe, à ne rien négliger de ce qui pourrait remplir les vœux de nos concitoyens en rappelant à l'empereur les engagements par lesquels il avait garanti notre indépendance. M. Roederer jugea bien les sentiments qui nous faisaient acquitter cette dette envers notre pays. Il reprit le mémoire en disant à M. de Courten que dès que nous insistions, il mettrait notre réclamation sous les yeux de l'empereur. L'a-t-il fait ? c'est ce que nous ignorons, mais la suite nous a prouvé que cette démarche avait été sans succès. Du moins nous avons fini avec honneur.

« Ce deux octobre a été la clôture de nos conférences. Nous restâmes dès lors un grand mois dans l'anxiété de ce que nous deviendrions, et dans l'impatience d'obtenir la permission de regagner nos foyers, puisque notre présence devenait inutile à Paris ; mais toutes les tentatives que nous fîmes dans ce sens furent infructueuses.

« M. Roederer fit pendant cet intervalle plusieurs voyages à Fontainebleau. Nous espérions qu'à chaque retour il nous ferait dire quelque chose. Il n'en fut rien quoique nous l'eussions beaucoup sollicité et qu'il eût paru disposé à nous faire expédier promptement. Il nous donna à dîner le 20 [octobre] à M. de Sépibus et à moi, et il nous dit : Je ne sais rien du tout. L'empereur ne s'est point occupé de votre affaire ; le ministre ne m'en a point parlé. Et puis il se rejeta sur la plaisanterie et nous invita à nous amuser en attendant. Nous écrivîmes au ministre, et n'en reçûmes aucune réponse ; mais ce silence n'était pas un oubli, et l'ignorance qu'affectait M. Roederer n'était qu'un soporatif. On va voir comment on employait cet intervalle pour rédiger notre décret de réunion, pour donner à Savone l'ordre au général Berthier de se rendre en Valais avec trois mille hommes, de prendre possession de ce pays au nom de l'empereur.

« Ce feu qui depuis le 2 octobre avait couvé sous la cendre se manifesta d'une manière sensible le 10 novembre. »

CHAPITRE III

La Mission de Charles-Emmanuel de Rivaz à Fontainebleau

« Le 10 novembre, entre quatre et cinq heures du soir, nous étions à table lorsqu'un courrier du cabinet arrive et remet deux lettres, l'une à mon adresse, et l'autre à celle de M. de Sépibus. Voici quelle était la teneur de la mienne, écrite tout entière de la main du ministre :

D'après les ordres de S. M., j'ai l'honneur de vous inviter à vous rendre sur-le-champ à Fontainebleau, d'où vous continuerez votre route pour le Valais, lorsque je me serai entretenu avec vous. L'intention de l'empereur est que vous y devanciez le reste de la députation qui ne tardera pas à s'y rendre. Vous serez chargé de faire connaître à vos compatriotes les vues de S. M. sur le Valais. J'écris aussi à M. de Sépibus pour que la députation vienne également à Fontainebleau, mais vous devez la précéder, et il faut que vous partiez immédiatement après avoir reçu cette lettre que je vous fais porter par un courrier extraordinaire.

Je me ferai un plaisir de vous donner ici les facilités et même les secours dont vous pourriez avoir besoin pour pousser votre voyage en Valais que vous devez faire avec toute la rapidité possible.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : Champagny, duc de Cadorre.

Fontainebleau, le 10 novembre 1810.

« Je tins conseil avec mes collègues sur cette lettre et le mystère qu'elle contenait. Elle ne leva pas encore le voile qui était sur les yeux de MM. de Sépibus et Taffiner, mais il fut décidé que j'obéirais tout de suite aux ordres du ministre.

« On fut acheter une chaise de poste ; je fis mes paquets et à neuf heures du soir, je partis pour Fontainebleau, où j'arrivai le lendemain matin. J'écrivis un billet au ministre pour lui annoncer mon arrivée. Il m'envoya son chasseur pour me dire qu'il était chez l'empereur et qu'il me recevrait à deux heures. A une heure et demie le chasseur revint et dit que le ministre était encore empêché, et qu'il me priait d'aller dîner chez lui à cinq heures.

« Je m'y rendis. L'assemblée était nombreuse, mais le duc n'y était pas encore. Il entra quelques minutes après, me chercha des yeux, vint à moi

pour me dire de laisser sortir tout le monde après le dîner, parce qu'il avait à me parler, et puis passa à d'autres.

« J'e me conformai à ce qu'il m'avait dit. Nous ne fûmes pas plus tôt seuls, qu'il vint à moi, me prit par la main, me fit asseoir dans un fauteuil à côté de lui, et me dit : J'ai à vous annoncer une nouvelle. L'empereur s'est décidé à réunir le Valais à la France. Sur ce que je lui répondis que je croyais d'avoir déjà aperçu depuis quelque temps des vues de ce genre, il fit un léger mouvement de surprise et continua : Je vous demande quelle est la grâce de la part de l'empereur qui fera le plus de plaisir à vos compatriotes ? — Je lui répondis que n'ayant point été proposé à une question aussi importante, aussi imprévue, je lui demandais jusqu'au lendemain pour y réfléchir. — Non, Monsieur, ce soir. — Alors je lui dis que je croyais que ce serait l'exemption des droits réunis ; que le Valais avait beaucoup de vignobles ; que le paysan y possédait beaucoup de propriétés de ce genre, dont il était accoutumé à disposer en gros et en détail avec pleine liberté, et que les gênes qui accompagneraient la perception de cet impôt sur les vins contrarieraient singulièrement les habitudes des Valaisans. — C'est bon, répliqua-t-il, à demain. — Vous deviez, d'après ce que je vous avais écrit, partir tout de suite, mais ce plan est changé ; je vous ferai encore demander demain. — Il m'avait auparavant dit que l'empereur avait fait entrer trois mille hommes en Valais sous le commandement du général comte César Berthier ; je lui avais fait observer que cette mesure était inutile, que nous avions constamment dit aux commissaires de S. M. que nous ne donnerions jamais de consentement à cette réunion, mais que si elle était décrétée, l'empereur pouvait être assuré que sa volonté n'éprouverait aucun obstacle. Sur ce le ministre m'avait répondu : S. M. aime mieux prévenir toute résistance que d'avoir à la craindre. Il se leva et je me retirai.

« J'attendis vainement toute la matinée des nouvelles du ministre. Enfin vers une heure je reçus le billet suivant : Monsieur, D'après les ordres de S. M. j'ai l'honneur de vous inviter à vous rendre au palais vers trois heures du soir. Là je vous ferai connaître les intentions de S. M. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération. Signé : Champagny, duc de Cadore. —

« Avant deux heures arriva encore le chasseur qui me dit qu'au lieu d'aller au palais, je devais me rendre chez le ministre à quatre heures. Je le fis, je m'annonçai ; le valet de chambre me dit que le ministre arriverait d'abord. Effectivement quatre minutes après, il sort de son cabinet avec un portefeuille sous le bras, et me dit : Je vous mène chez l'empereur. — Je monte dans sa voiture. Je veux me mettre sur le devant ; il ne le veut pas et me place dans le fond à côté de lui, en disant à son cocher : Aux petits appartements.

« Nous arrivons et nous sommes introduits dans le salon des chambellans. Le ministre envoie dire à l'empereur qu'il est là, s'assoit en attendant et me fait asseoir. Il jasa dans le court intervalle qu'il attendit son audience, avec M. le comte de Beauvert chambellan qui jouait aux échecs avec un autre. J'entendis le chambellan dire au duc de Cadorre : L'empereur est seul avec l'impératrice ; ils jouent ensemble et se trichent tant qu'ils peuvent. Je remarquai aussi que ma présence occasionnait de la curiosité. Un inconnu revêtu de noir était une espèce d'énigme dont on apprenait le mot en se parlant successivement à l'oreille.

« Le ministre resta tout au plus sept minutes dans le cabinet de l'empereur, et en sortant il me dit : Je vous remmène.

« J'ai oublié de dire qu'en allant au château, je lui avais exprimé ma surprise de ce qu'on m'appelait, et qu'il m'avait répondu : Je ne vois point ce que vous veut l'empereur, mais il m'a ordonné de vous mener chez lui. — Je rends compte avec exactitude des faits, mais je suis encore à pénétrer quel but avait cette démarche, et pourquoi, ayant donné cet ordre, il ne m'avait pas fait entrer chez lui. Ce qui peut servir à l'expliquer est que plusieurs fois par jour, Napoléon recevait des courriers venant du Valais, et que sans doute un courrier nouveau depuis l'ordre donné l'avait fait changer de plan, et rendu une communication avec moi inutile. Il n'eût pas été sans intérêt de pouvoir pénétrer les motifs de l'ordre, ainsi que les motifs du contre-ordre, mais il ne m'a pas été donné de les connaître.

« Le ministre me reprit dans sa voiture et me posa dans son salon après m'avoir invité à dîner.

« Les convives étaient comme la veille très nombreux, et je me trouvais environné de tout le corps diplomatique... A ce même dîner était le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, et son épouse née princesse de Bavière. Le ministre me dit après-dîner : Je suis surpris de ne pas voir arriver vos messieurs. — Je lui dis : Monseigneur, ils ont cru voir dans la lettre que vous leur avez écrite qu'ils devaient laisser un intervalle de quelques jours entre mon départ et leur arrivée. — Ce n'est pas ainsi que je l'entendais ; je vais leur récrire. En attendant, vous, restez ; vous viendrez dîner demain chez moi. — Et c'est tout ce que je fis dans la troisième journée, où il m'accueillait comme à l'accoutumée.

« A ce dîner se trouvèrent le comte Corsini et M. Helvoët... J'ignore si ce fut avec intention que le ministre les fit rencontrer ensemble avec moi, mais aussitôt que j'arrivai, ils m'abordèrent, s'emparèrent de moi, me dirent qu'ils voulaient que je fusse à table entre eux deux, et ils me comblèrent de témoignages de bienveillance pendant tout le temps du dîner. J'en fais l'observation pour montrer que la conduite un peu sauvage et républicaine que j'avais tenue dans leur conférence de Fontainebleau, où ils en avaient été

pour leurs frais de toilette, avait été bien loin de me nuire dans leur esprit. Je vis qu'elle m'y avait au contraire beaucoup élevé...

« Enfin, M. de Sépibus, l'évêque, et la compagnie arrivèrent. Ils eurent audience du duc qui les invita aussi à dîner, et après le dîner, nous fit tous passer dans son cabinet. Il était plus de neuf heures du soir.

« Là il prit un ton un peu plus solennel, leur annonça de nouveau les résolutions de l'empereur, leur dit que désormais, n'étant plus étrangers, il ne serait plus dans le cas d'entretenir des relations avec eux ; que c'était avec le ministre de l'Intérieur qu'ils auraient à correspondre, qu'il l'en prévenait et qu'il les invitait à lui aller faire visite. Puis s'adressant à moi : M. de Rivaz, voici une lettre que je vous donne pour M. Derville-Malécharde. Je vous prie de vous rendre en Valais avec toute la diligence que vous pouvez ; vous reviendrez lorsque M. Derville-Malécharde vous y invitera. Dites à vos compatriotes, au nom de S. M., que l'empereur sait que vous n'êtes que résignés, mais qu'il veut que vous finissiez par être contents. —

« Nous sortîmes et je me disposai à partir. »

Avant de se séparer, les députés valaisans rédigèrent encore une lettre à l'adresse du grand-baillif de Stockalper, dans laquelle ils l'informaient des dernières résolutions de l'empereur au sujet du Valais. M. de Rivaz fut chargé de l'emporter avec lui.

(à suivre)

Eugène de COURTEN